



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/3737/Add.1  
22 novembre 1957  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session  
Points 30 et 31 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

EXAMEN DES DISPOSITIONS RELATIVES AU HAUT COMMISSARIAT  
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Carlos Manuel Cox (Pérou)

ADDITIF

1. Paragraphe 11 :

a) Insérer, à l'avant-dernière ligne, après le mot "rapatriement", le mot "volontaire";

b) Ajouter à la fin de ce paragraphe la phrase suivante : "Certaines délégations ont exprimé l'espoir que les mesures nécessaires seraient prises pour assurer le rapatriement des enfants hongrois".

2. Paragraphe 12 : Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : "Une délégation a déploré le fait que la triste situation des réfugiés algériens n'ait pas été mentionnée au cours du débat et elle s'est demandée s'il ne fallait pas voir une discrimination entre réfugiés d'origine différente".

3. Paragraphe 14 : Ajouter à la fin de ce paragraphe le texte suivant : "Ces délégations ont également estimé que le problème en question avait été soulevé artificiellement car il s'agit principalement, en fait, d'un problème sociologique et non d'un problème de réfugiés. Pendant des dizaines d'années, les Chinois ont émigré en grand nombre du continent à Hong-kong".

4. Paragraphe 18 : Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe : "On a souligné que l'adoption de cette résolution permettrait au Haut Commissaire d'aider tous les réfugiés nécessiteux qui relèvent de son mandat, quel que soit le lieu où ils se trouvent : en Asie, en Europe, en Afrique ou sur le continent américain.